

## **CHARTE DES FRAIS**

Déménagement et inspection (point 4.4)	
Nettoyage des lieux, incluant relent d'odeur de cigarette ou autre ((par infraction) point 4.4B)	80 \$ de base + frais inhérents encourus
- Départ sans inspection (point 4.4.E)	100 \$
Politique de paiement (point 5)	
- Un paiement non honoré (point 5.1)	35 \$ frais adminstratif de + frais inhérents encourus
Responsabilité, remplacement et oubli des clés (poir	nt 6.7)
- Remplacement de clef	15 \$
Dévérrouillage de la porte sur les heures de bureau (réf. point 2 règlement immeuble)	80 \$
- Dévérroullage de la porte en dehors des heures de bureau	230 \$
- Bris à une serrure et/ou à une porte	80 \$ de base + frais inhérents encourus
Décoration du logement ou de la chambre (point 6.9)	
Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.)	80 \$ de base + frais inhérents encourus
Tabac, vapotage et cannabis (point 6.11)	
- Par infraction	200 \$
Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.)	80 \$ + frais inhérents encourus
Stationnement (point 6.20)	
- Attribution d'une case de stationnement	25 \$ par mois
- Stationnement dans un endroit non autorisé (par Infraction)	50 \$ + frais inhérents encourus (ex: remorquage sans préavis)
Ne pas déplacer son véhicule lorsque demandé par la Cité ((ex: lors du déneigement) par infraction)	50 \$ + frais inhérents encourus (ex: remorquage sans préavis)
- Procédure de remorquage (par infraction)	80 \$ + frais inhérents encourus
Autres frais	
Frais de relocalisation (changement de chambre sur motif sérieux seulement) (à la discrétion du locateur)	150 \$
Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.)	80 \$ + frais inhérents encourus

<sup>\*</sup> La charte des frais ainsi que le montant des frais sont sujets à changement sans préavis

Mise à jour : 2022-11-01

<sup>\*</sup> Les sections indiqué font référence aux points du règlement de l'immeuble de la Cité étudiante Desjardins

<sup>\*</sup> Les éléments de la charte des frais n'a pas pour effet d'invalider les sanctions, les droits et recours légals du propriétaire